

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| <b>Herausgeber:</b> | Société de communication de l'habitat social  |
| <b>Band:</b>        | 35 (1963)   |
| <b>Heft:</b>        | 11  |
| <b>Artikel:</b>     | Huiles minérales et eaux propres  |
| <b>Autor:</b>       | Funk, Fritz   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-125524">https://doi.org/10.5169/seals-125524</a>       |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Huiles minérales et eaux propres

Résumé d'un article de M. Fritz Funk, Berne.

## LE COIN DE L'ASSURANCE

59

La Suisse manque de richesses naturelles; elle est surpeuplée. Ces deux raisons doivent nous inciter à être très prudents dans les modifications apportées à notre habitat. C'est vrai surtout pour les eaux, de quelque nature qu'elles soient. Le problème est double: quantité et qualité. Nous connaissons tous des exemples où la situation, quant au ravitaillement, est parfois critique, et où les limitations à la consommation deviennent inévitables. Quant à la pollution, il suffit de parcourir notre pays pour s'en rendre compte. Maladie et abattement chez nos poissons, interdiction de se baigner suivant les endroits, eaux de moins en moins potables... Le danger augmente à la suite de la consommation toujours plus forte d'huiles minérales: pollution de la surface des lacs, contamination de la nappe souterraine. Par ailleurs, cette augmentation aggrave inévitablement les risques d'erreurs de manipulation ou de fuites accidentelles. Un litre d'huile brute répandu sur l'eau peut avoir pour conséquence la destruction de l'eau potable nécessaire à une personne pendant un an. Cette huile, de plus, se décompose très lentement. Un exemple: quarante ans après l'infiltration d'huiles minérales dans le sol, les eaux potables d'une région assez éloignée du lieu de l'accident sont devenues improches à la consommation. Nous ne pouvons, enfin, minimiser les dangers que représentent les citernes à mazout. Sans des contrôles réguliers et approfondis, les fuites peuvent passer à peu près inaperçues. Les 56 bateaux de plaisance et de commerce, et les 4000 canots privés qui sillonnent le lac de Constance abandonnent par an environ 200 tonnes d'huiles minérales. Ce qui a pour conséquence l'impossibilité pour une agglomération de 80 000 habitants de se ravitailler en eau pendant un an! Il serait donc criminel de ne pas ouvrir les yeux pendant qu'il est temps encore. Nous risquons de courir directement à la destruction de ce qui fait la base de toute vie.

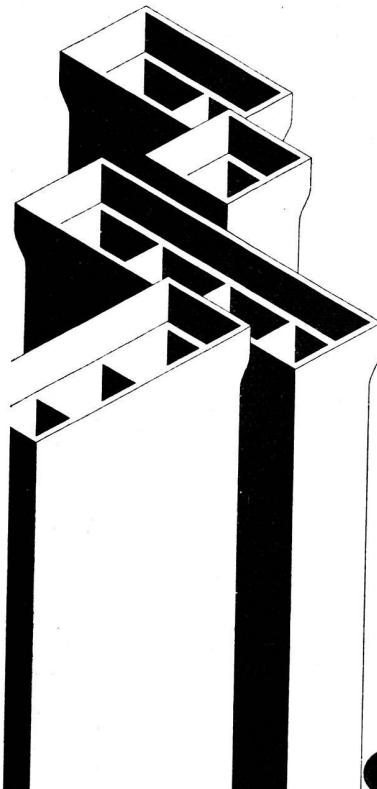
*Protection de la Nature*

### Prestations majorées ...

Lors d'un accident n'entrant qu'une invalidité légère, les garanties normales du contrat suffisent généralement. En revanche, si l'invalidité est grave, des prestations majorées sont bienvenues, voire indispensables. Notre assurance invalidité cumulative donne cette garantie. Si vous désirez des renseignements plus détaillés sur cette forme moderne de prévoyance, consultez nos prospectus.

**Winterthur**  
ACCIDENTS

Canaux Eternit à tirages multiples d'aménée et d'évacuation d'air dans cuisines et salles de bain superposées. Livrables en hauteurs d'étage. Amortissent le bruit, parois lisses intérieurement et extérieurement. Etanchéification superflue. Eternit SA Niederurnen GL Téléphone 058-41555



**Eternit**